



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 décembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 décembre 2011

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2011

Délibération n° D20110621

ANCIENS LOGEMENTS DE FONCTION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN
ZAY SIS 21A, 21B ET 21C RUE DE PIERRE - PERMIS DE DEMOLIR

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 21 décembre 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Chantal BARRE

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN

PATRIMOINE ET MOYENS

**ANCIENS LOGEMENTS DE FONCTION DU GROUPE SCOLAIRE
JEAN ZAY SIS 21A, 21B ET 21C RUE DE PIERRE - PERMIS DE
DEMOLIR**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Lors de sa séance du 28 novembre 2011, le Conseil municipal a instauré l'obligation de déposer un permis de démolir sur tout le territoire de la commune. Cette obligation concerne tous les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction.

L'aménagement urbain piloté par le service du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale (PRUS), nécessite la démolition des anciens logements de fonction des instituteurs du groupe scolaire Jean Zay sis 21A, 21 B et 21 C, rue de Pierre à Niort.

Par ailleurs, il existe un projet de construction d'un centre médico-social par le Conseil général des Deux Sèvres à l'emplacement de ces anciens logements.

Aussi, la ville de Niort doit déposer un permis de démolir pour les anciens logements de fonction du groupe scolaire Jean Zay.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer le dossier de demande de permis de démolir concernant les deux bâtiments de plain pied sis 21A, 21B et 21C rue de Pierre à Niort qui servaient de logements de fonction aux instituteurs du groupe scolaire Jean Zay.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL